

Séance du 11 Juin 1964

OBJET :

**COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES.**

Réajustement du
Contrat - GAUDIN-
JOUINEAU

64080

Le onze Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, POUGET LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS.

Représentés : M. WOUCHOT par M. MATRAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le rapporteur donne lecture des lettres des 16 Mars et 8 Juin 1964 de l'Entreprise GAUDIN-JOUINEAU précisant que le contrat avec la ville de ROYAN, qui date de 1955, ne correspond plus aux charges actuelles de l'entreprise (déficit de l'exploitation de 7.000.000 d'anciens francs en 1963).

Dans un but de conciliation et afin d'assurer la continuité de la collecte, il avait été envisagé que l'augmentation du tarif de base de 25% prendrait effet à dater du 1er Janvier 1963.

A la suite d'une nouvelle intervention de l'Entreprise GAUDIN-JOUINEAU et après avis favorable de l'Ingénieur des T.P.E. de ROYAN, le Conseil Municipal décide :

- 1°/ Que cette augmentation interviendra à compter du 1er Juillet 1962,
- 2°/ que l'inscription des crédits supplémentaires correspondants figurera au budget additionnel de 1964,

../..

3°/ . Vote le principe d'une augmentation de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères à partir de 1965.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 1^{er} JUIL 1964
Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official stamp of the Sub-Prefecture.